

Conseil d'Orientation et 12^e Assemblée Plénière **Orientierungsrat mit 12. Vollversammlung**

Compte-rendu de séance / Protokoll der Sitzung
du 15 octobre 2015 à la Maison de l'Entreprise, SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin)

Sommaire

I) Mot d'ouverture / Eröffnungswort,	
par M. Christian Riguet, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin	2
II) Conseil d'orientation : Présentation des objectifs / <i>Vorlage der Ziele,</i>	
par Lothaire Zilliox, Président du SPPPI	3
III) Assemblée plénière :	
Présentation des activités par Commissions Thématiques (CT) du SPPPI	3
1) Commission Air et Bruit / <i>Luft und Lärm,</i>	4
2) Commission Eau, Sols et Déchets / <i>Wasser, Boden und Abfall,</i>	4
3) Commission Prévention des Risques / <i>Verhütung von Risiken</i>	4
4) Commission Actions transrhénanes / <i>Rheinübergreifende Aktionen</i>	5
5) Commission Information et Communication / <i>Öffentliche Info-Kom.</i>	5
6) Discussion générale / <i>Diskussionsrunde</i>	5
IV) Conseil d'orientation : approbation des objectifs / <i>Zustimmung zu den Zielen</i>	6
V) Présentation d'une recherche exploratoire : «Ora-Géo : Que faire d'une enquête publique ? Opinions des riverains et acteurs de projets de géothermie profonde en Alsace (2015- 2016)» <i>Eine Studie im Gange zum Thema Tiefengeothermie: Was soll's nach den öffentlichen Anhörungen im Elsass ?</i>	
Par M. Philippe Chavot, Mmes Anne Masseran et Yeny Serrano, Enseignants-chercheurs en Sciences sociales et Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Strasbourg	7
VI) Flash sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,	
par Mme Anika Klasseke, Secrétaire Générale de l'Eurodistrict	9
VII) Discussion finale / Letzte Austauschrunde	9
VIII) Le mot de conclusion / <i>Schlusswort</i>	9
IX) Annexes / <i>Anhänge</i>	10
1) Note de proposition d'une "Étude de Zone" transrhénane / <i>Ein konkreter S3PI-Vorschlag zur grenzüberschreitenden "Zonen-Studie".</i>	
2) Liste des participants / <i>Teilnehmerliste</i>	
3) <i>Résumé développé de la communication donnée au SPPPI, 15 octobre 2015 : « Que faire d'une enquête publique ? Opinions des Riverains et Acteurs de projets de géothermie profonde en Alsace ». Présentée par Philippe Chavot (LISEC-Unistra), Anne Masseran (CREM-Unistra), Yeny Serrano (LISEC-Unistra).</i>	

I) Mot d'ouverture par M. Christian Riguet, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin

Christian RIGUET ouvre son propos en soulignant l'utilité du SPPPI, dont l'arrêté constitutif définit les missions par des verbes d'action, qui invitent à « associer », « faire comprendre » et « aboutir à des résultats ».

Cette feuille de route est actuelle dans une société fondée sur la notion de représentation, qui consiste à désigner des personnes pour exercer un rôle au nom d'une collectivité d'individus.

Or on constate que l'évolution des moyens d'accès à la connaissance remet en cause ce concept, chaque citoyen croyant pouvoir maîtriser un sujet du fait des informations qu'il a pu collecter.

Les citoyens s'estiment désormais fondés à obtenir des renseignements toujours plus complets et ne se sentent jamais assez informés des projets qui les concernent.

Cette insatisfaction s'exprime paradoxalement lors de l'ouverture des enquêtes publiques organisées à l'occasion des demandes d'autorisation ICPE ou de grands projets d'infrastructure ou d'urbanisme qui constituent pourtant le moment de poser des questions et d'obtenir des réponses.

La chaîne de décision doit donc intégrer cette nouvelle donne, tout en faisant comprendre au public qu'il s'agit de prendre en compte l'intérêt général et non ce que chacun souhaite pour soi. L'intérêt général, en effet, n'est pas la somme d'intérêts particuliers.

Il semble bien, à la lecture de faits récents, que les enquêtes publiques interviennent tard dans le processus de décision, dans la mesure où les dossiers sont souvent déjà bien avancés, bien qu'ils puissent encore évoluer.

Les avis s'expriment alors souvent de manière véhémente, parfois irrationnelle. Il serait dès lors souhaitable de réaliser le travail d'information plus en amont.

Le SPPPI se trouve au cœur de cette question, son rôle étant d'analyser et d'explicitier. Cette œuvre de pédagogie contribue à purger les passions, canaliser le besoin de connaissance et au final, contribue à satisfaire l'émergence de l'intérêt général.

Dans cette optique, cette structure pose un cadre permettant de débattre entre acteurs et spécialistes venant d'horizons divers.

Christian RIGUET tient à remercier Lothaire ZILLIOX pour le fonctionnement harmonieux et constructif du SPPPI et achève son propos en indiquant que la Préfecture porte actuellement une attention toute particulière aux sujets suivants :

- gestion des pics de pollution atmosphérique, notamment à Strasbourg ;
- géothermie profonde ;
- risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses ;
- préservation de la qualité des eaux souterraines.

II) Conseil d'orientation : présentation des objectifs par Lothaire Zilliox, Président du SPPPI

1) *Commission Air et Bruit*

Les objectifs portent sur :

- les nuisances olfactives ;
- les suites du projet Atmo IDEE ;
- le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 3 ;
- le suivi du PPA de l'agglomération strasbourgeoise ;
- une action relative aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé ;
- des projets de réduction des nuisances sonores à l'échelle de l'Eurodistrict, pour lesquels un groupe transrhénan pourrait être créé.

2) *Commission Eau, Sols et Déchets*

Les objectifs concernent notamment le suivi :

- des Observatoires de la nappe ;
- des plans d'élimination de déchets ;
- du réaménagement d'anciens sites industriels pollués ;
- de la qualité de l'eau.

3) *Commission Prévention des Risques Technologiques*

Une attention particulière sera portée aux PPI (plans de secours) et, en amont, aux PPRT (plans de prévention) ainsi qu'aux plans de mise en sécurité des établissements scolaires.

4) *Commission Actions transrhénanes*

Les actions transfrontalières toucheront à la maîtrise des risques autour des sites Seveso, au développement de réseaux de chaleur, au suivi de la Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique ainsi qu'à la promotion de ressources renouvelables dans le contexte de la mutation énergétique.

5) *Commission Information et Communication*

Des documents d'information et plaquettes d'entreprises devront être réalisés dans la perspective d'améliorer la « culture du risque ». La commission interviendra conjointement avec les autres commissions sur des thématiques transversales abordées en particulier lors de conférences-débats.

Enfin, Lothaire ZILLIOX rappelle qu'il convient de veiller à la clarté et la compréhension par tous des informations délivrées dans le cadre des actions du SPPPI. A ce titre, il est nécessaire de distinguer la concertation (réflexion en amont d'un projet) de la consultation (discussion sur un projet existant) et de l'information (mise en œuvre d'une décision déjà prise).

III) Assemblée plénière: Présentation des activités par Commissions Thématiques (CT) du SPPPI

NB : Le Dossier de séance, remis à l'accueil des participants, contient le RAPPORT DE SYNTHÈSE présentant le bilan d'activité du SPPPI depuis la précédente « Plénière » du 06.06.2013.

1) *Commission Air et Bruit*

Andrée BUCHMANN constate que la création des SPPPI a permis de passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention.

Elle note que depuis la dernière Assemblée Plénière, la Commission (alors présidée par le Pr. Alain CANTINEAU) a initié un programme développé par les Facultés de Médecine des Universités de Strasbourg et Heidelberg sur le lien entre la pollution atmosphérique et les accidents cardio-vasculaires. Ces travaux ont été suspendus mais mériteraient d'être relancés, dans la mesure où il a été démontré que cette pollution touche également le cerveau.

Jean-Luc DEJEANT ajoute que, dans le cadre de la « Charte odeurs », des entreprises ont volontairement engagé des plans d'action permettant de réduire les nuisances olfactives. Il rappelle qu'un numéro de téléphone centralisé (récemment relancé sur les deux rives du Rhin) permet de recueillir les plaintes des habitants et de les analyser. Le nombre de réclamations a sensiblement baissé d'année en année, mais cela peut-être en raison de la lassitude de certaines personnes. Des actions ponctuelles ont également été menées (pont d'Anvers, plate-forme SARIA). En revanche, faute de moyens, il n'a pas été possible de lancer un observatoire de la pollution olfactive.

Si les outils créés sont performants, une faiblesse réside cependant dans la difficulté de les faire vivre dans la durée, notamment pour des questions de disponibilité des acteurs.

Au final, bien que la situation se soit améliorée, il convient de se poser la question de la capacité de Strasbourg à accueillir de nouvelles industries polluantes plutôt que des entreprises « vertes », elles aussi génératrices d'emploi.

Raphaële DEPROST présente le projet INTERREG IV-Rhin supérieur « Atmo-IDEE », qui permet d'aborder la prévention de la pollution atmosphérique sous l'angle franco-allemand. Le projet a « fusionné » les exigences administratives françaises et allemandes pour élaborer un protocole d'évaluation des impacts atmosphériques de toute nouvelle entreprise industrielle s'installant sur l'une des rives du Rhin. Au-delà de l'aspect prévention de la qualité de l'air, Atmo-IDEE apporte des éléments d'appréciation impliquant l'acceptabilité sociale et environnementale d'activités (de production et/ou de transports), dans un contexte de dialogue public effectivement fondé sur des données scientifiques et techniques objectives.

2) *Commission Eau, Sols et Déchets*

Andrée BUCHMANN indique que la Commission s'est attachée à suivre l'Observatoire de la nappe, notamment au niveau de l'Eurométropole. Elle s'est également intéressée à la géothermie de surface, qu'il conviendrait de cartographier et de limiter.

En outre, la Commission a abordé la problématique des sites industriels en reconversion avec les études environnementales et urbanistiques sur l'Eco-quartier DANUBE, avec les propositions de gestion (contribution du BRGM) des terres polluées excavées, avec la présentation des opérations de valorisation (par les sociétés WAGRAM Terminal et BROWNFIELDS) en cours à Reichstett (site de l'ex-Raffinerie PRR).

Des sujets « d'accès aux eaux souterraines » sur des sites pollués (ex : présence de solvants chlorés à Strasbourg-Elsau, d'hydrocarbures à Reichstett, voire à la Robertsau) ont été traités.

Nouvelle présidente de cette Commission du SPPPI, Béatrice BULOUE constate que la Réforme territoriale impacte la Gestion des ressources en eau, en conduisant des petits Syndicats des eaux à se fondre en de plus grands ensembles. Il sera intéressant d'observer les conséquences de cette mutation.

Elle indique encore qu'une autre actualité à suivre porte sur la gestion des déchets, plus particulièrement à Strasbourg.

3) *Commission Prévention des Risques*

En l'absence d'Yves BOSSUYT, Président ayant succédé à Mme Annie BENETREAU, Lothaire ZILLIOX retient de l'activité de cette Commission :

- les rencontres-débats sur les PPRT du département, ainsi que la participation aux Commissions de Suivi de Sites (CSS) et aux « exercices de secours » dans le cadre des PPI ;
- le suivi plus particulier du PPRT du Port aux Pétroles et, dans ce cadre la mise en place du groupe de projet « Jacoutot PLUS » piloté au SPPPI par Me Hervé BEGEOT, président de l'ANSAB.

4) *Commission Actions transrhénanes*

Clauss-Dieter SEUFERT indique que les travaux de la Commission ont porté sur :

- les risques technologiques inhérents à la géothermie profonde dans le fossé rhénan ;
- les conséquences de l'augmentation de la production de l'entreprise Blue Paper ;
- la remise en exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagère (UIOM) exploitée à Strasbourg par la société SENERVAL, sujet évoqué dans le cadre de la participation du SPPPI au Groupe de Travail « Environnement » (AG Umwelt) des Villes de Strasbourg et de Kehl.

Anne-Margret AMUI-VEDEL précise qu'en ce qui concerne la géothermie profonde, il ne convient pas de se prononcer pour ou contre les projets, mais d'envisager les conséquences et responsabilités en cas de dommages causés par les opérations de forage programmées.

5) *Commission Information et Communication*

Françoise TONDRE explique que cette Commission participe, *de facto*, aux travaux des autres commissions thématiques et groupes de travail du SPPPI. Elle est également impliquée dans l'organisation des conférences et rencontres-débats, tout comme elle s'intéresse à la formation et aux observations de terrain lors d'exercices PPI. Enfin, elle participe à l'édition de différents documents et présente les actions du SPPPI dans des établissements de formation spécialisés dans les domaines du Risque.

6) *Discussion générale*

Contestant l'approche de Christian RIGUET, Jean-Daniel BRAUN estime que le rôle d'une enquête publique n'est pas d'informer les citoyens mais de recueillir leurs réactions, l'information devant avoir été organisée en amont.

Jean BIEWER soutient que cette information préalable est réalisée pour les projets complexes et que l'enquête publique représente la dernière occasion de découvrir un projet.

Jean-Daniel BRAUN objecte que les dossiers sont extrêmement techniques et que les commissaires enquêteurs désignés ne sont pas toujours qualifiés pour les expliquer.

Jean BIEWER rappelle qu'un résumé non-technique est joint à chaque dossier.

René REINBOLT, intervenant sur un autre registre, note qu'à Griesheim-sur-Souffel, une installation du SDEA retire le calcaire de l'eau potable et estime que ce processus pourrait être généralisé dans d'autres agglomérations.

Béatrice BULOUE explique que les eaux de cette zone sont chargées en calcaire et en manganèse. L'impératif concerne le retrait du manganèse mais il est profité de l'occasion pour « adoucir » l'eau distribuée par traitement de la teneur en calcaire et ainsi prévenir la détérioration des installations domestiques. Elle ajoute que, pour des questions de coût, il n'est pas certain que l'Eurométropole puisse s'acheminer vers une démarche similaire sur l'ensemble des sites de captage de son territoire.

René REINBOLT demande si, sur la friche industrielle de Reichstett, la réalisation d'un état initial par l'ASPA, préalable à toute reconstruction, est toujours prévue.

Raphaèle DEPROST ne dispose pas d'information précise mais rappelle que l'ASPA produit des cartes annuelles susceptibles de tenir lieu d'état des lieux initial, en ce qui concerne la pollution de l'air uniquement.

Yves KLEISER souligne qu'un dossier simplifié était disponible lors de l'enquête publique relative au projet de géothermie à Illkirch-Graffenstaden, qui lui était confiée. Tout en rappelant la neutralité, l'impartialité et l'indépendance qui caractérisent ses fonctions de commissaire-enquêteur, il regrette que le battage médiatique hostile à la géothermie mené en amont de ladite consultation ait fini par perturber le débat.

Jean-Daniel BRAUN s'offusque qu'une personne, censée faire preuve de neutralité, puisse ainsi prendre position.

Yves KLEISER affirme sa neutralité et se limite à témoigner de la situation qu'il a pu constater. Il ajoute que les commissaires-enquêteurs chargés des consultations afférentes aux projets géothermiques de l'Eurométropole ont dénoncé le manque de communication de la collectivité en amont des enquêtes et rappelle que le Secrétaire Général de la Préfecture s'en est ému.

Christel KOHLER juge essentiel de communiquer très en amont des enquêtes, l'acceptabilité sociale des projets devant être prise en compte avant même leur acceptabilité environnementale. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les lacunes dénoncées par les commissaires-enquêteurs, les responsabilités sont partagées entre l'Eurométropole et les services de l'Etat, qui ont tardé à lui transmettre le dossier.

Abordant la question de la pollution olfactive, elle rappelle que toute nuisance n'est pas nécessairement dangereuse.

Jean-Luc DEJEANT en convient mais note que la Loi sur l'air de 1996 parle des odeurs comme d'une pollution. En effet, la répétition d'épisodes désagréables est susceptible de provoquer un gêne psychologique, qui finit par se répercuter sur la santé.

Lothaire ZILLIOX soutient qu'une enquête publique constitue une réelle consultation de la population et rappelle que le SPPPI a organisé des réunions d'information sur la géothermie profonde dès 2012. Cependant le 1^{er} séminaire transrhénan (mai 2012) n'a pas rencontré le succès escompté, les projets de forages ne se profilant pas à échéance immédiate.

Jean-Daniel BRAUN estime que de telles réunions ne peuvent pas nécessairement être considérées comme des informations de la population.

Jean-Jacques GRAFF rappelle qu'en ce qui concerne le projet d'Illkirch-Graffenstaden, ES-Géothermie a mené différentes actions de communication.

Lothaire ZILLIOX s'enquiert de l'état d'avancement du projet de géothermie profonde mené à Neuried, au sud de KEHL.

Clauss-Dieter SEUFERT répond qu'il a été suspendu.

Lothaire ZILLIOX pose la question de l'indemnisation en cas de fissures dans des maisons.

Jean-Jacques GRAFF explique qu'en France, le Code minier impose la charge de la preuve à l'opérateur et non au plaignant. Cela veut dire que, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, ce n'est pas à la victime potentielle d'apporter la preuve que la cause de son préjudice est liée à l'opérateur, mais c'est à l'opérateur d'apporter la preuve que c'est lui ou ce n'est pas lui qui est la cause du préjudice signalé par un tiers.

Jean-Daniel BRAUN objecte qu'il s'ensuit des procès de longue haleine, à l'image des procédures en cours depuis vingt ans en Lorraine suite aux affaissements miniers.

Jean-Jacques GRAFF invite à ne pas confondre ces affaissements et les risques potentiels pouvant être attribués à la géothermie.

Jean-Daniel BRAUN soutient qu'il s'agit des mêmes responsabilités.

IV) Conseil d'orientation : approbation des objectifs

Les objectifs élaborés par l'équipe d'animation du SPPPI, présentés en début de séance au Conseil d'Orientation, sont approuvés par l'assemblée.

V) Présentation de la recherche exploratoire « Ora-Géo : Que faire d'une enquête publique ? Opinion des riverains et acteurs de projets de géothermie profonde en Alsace (2015-2016) » par M. Philippe Chavot, Mme Anne Masseran et Mme Yeny Serrano

Philippe CHAVOT explique que ce projet en sciences sociales, encore en cours, se base sur l'observation des enquêtes publiques relatives à la géothermie profonde menées à La Robertsau, Illkirch-Graffenstaden, Mittelhausbergen et Eckbolsheim. Il s'agit de comprendre la manière dont le public et les acteurs se sont saisis de ces enquêtes ainsi que de déterminer les visions de la géothermie révélées par ces consultations.

La géothermie n'est pas nouvelle en Alsace, puisqu'une expérimentation a eu lieu à Soultz-sous-Forêts et que le projet Ecogi s'est installé à Rittershoffen, les deux opérations étant couronnées de succès. Par ailleurs, le contexte politique national est favorable à cette technologie, identifiée comme un enjeu stratégique.

Malgré ce terrain propice, une partie de la population est opposée à l'implantation de la géothermie en milieu urbain, malgré les dispositions prises par les industriels et les pouvoirs publics pour rassurer la population.

Pour autant, il n'est pas possible de conclure à son rejet massif par la population alsacienne, le contexte dans lequel chaque enquête a été menée devant être pris en compte.

Il a ainsi été observé que l'enquête publique devient un lieu d'expression des opinions. Une faible fréquentation peut être interprétée comme un accord tacite au projet, alors qu'une forte participation est souvent synonyme d'opposition. Il a aussi été constaté que l'enquête publique permet l'échange des savoirs, que ce soit au sein du public ou avec les porteurs de projets.

Des *leaderships* ont également émergé, non pas au profit des scientifiques et des industriels, mais à celui des élus ou associations de riverains, qui ont basé leur réflexion sur des éléments semblant évidents au public (expériences malheureuses, sismicité de l'Alsace, préservation de la nappe phréatique, etc.). L'opposition au projet a alors peu à peu été considérée comme une réaction de bon sens, d'autant plus que les porteurs de projet n'ont pas évoqué les précédents malheureux, qui leur aurait permis de s'en démarquer.

Partant de ce constat, il sera intéressant d'analyser la manière dont le commissaire-enquêteur parvient à concilier les points de vue ainsi qu'à conjuguer qualitatif et quantitatif.

L'analyse de la couverture médiatique des enquêtes laisse apparaître que les journalistes se bornent généralement à donner des informations, sans prendre parti explicitement. Ce positionnement se réalise, en effet, plus subtilement, par le biais de la sélection des sources d'information et des acteurs interviewés, qui trouvent alors visibilité et légitimité.

Ces sources sont le plus souvent les autorités politiques ou administratives ainsi que les riverains. Les porteurs de projets n'arrivent qu'ensuite.

Les principaux **arguments favorables** à la géothermie sont :

- la maîtrise des risques par les autorités et les industriels ;
- les bénéfices économiques pour la région ;
- la transition énergétique.

Les principales **objections** portent, quant à elles, sur :

- le classement SEVESO du site du Port aux pétroles envisagé pour un projet;
- les risques de sismicité et de pollution ;
- les expériences passées, qui ont provoqué des microséismes.

Sur la base de ces éléments, il conviendra de comprendre la manière dont les commissaires-enquêteurs se positionnent par rapport aux avis des citoyens et comment les porteurs de projet et autres autorités appréhenderont leurs conclusions. Une première analyse permet cependant de constater que **l'enquête publique est utilisée** :

- à des fins électorales pour les politiques ;
- pour exercer une pression sur les pouvoirs publics ;
- pour mettre en place une démocratie locale ;
- pour communiquer et informer.

Parallèlement, il faudra déterminer si l'enquête publique permet de :

- clarifier les positionnements et arguments ;
- mettre en place un dialogue social.

En outre, pour ce qui est de la perception de la géothermie, il s'agira d'analyser la **perception des enjeux** suivants :

- au service de qui se trouve la géothermie ?
- au nom de quoi s'engager dans le débat ?

Enfin, la **dynamique de la controverse** sera étudiée sous les angles suivants :

- comment gagner en légitimité ou jeter le discrédit ?
- la construction des arguments (principe de précaution *versus* nécessaire prise de risques) ;
- la reformulation de mots clés (fracturation, etc.)

Andrée BUCHMANN fait valoir que le projet d'Illkirch-Graffenstaden diffère des trois autres en ce qu'il est **plus** ancien et porté, **à l'origine**, non par un industriel, mais par un élu, ce qui a favorisé son acceptabilité.

Jean-Daniel BRAUN conteste que dans le Rhin supérieur, le contexte soit favorable à la géothermie et que les projets de Soultz-sous-Forêts et Rittershoffen soient des succès, ces implantations étant trop récentes pour bénéficier d'un recul suffisant.

Jean-Jacques GRAFF rappelle que le forage de Soultz-sous-Forêts est en exploitation depuis 2008 et qu'en ce qui concerne Rittershoffen, ES Géothermie dispose de suffisamment d'éléments pour produire en toute sécurité.

Pierre-Antoine DEETJEN regrette qu'aucun juriste n'ait été associé à l'étude, ne serait-ce que pour apprécier l'insertion de l'enquête publique dans le droit de l'environnement.

Sur le fond, il note que le projet ne permet pas de déterminer si l'enquête publique est un mode de consultation ou de concertation. Par ailleurs, il souligne le rôle des corps intermédiaires – et notamment des associations – dans le débat démocratique, pour faire le lien entre l'individu et la décision d'intérêt général. Un accent devrait être porté sur ce point, où existent peut-être des défaillances.

Maurice MULLER demande si la typologie des personnes qui s'engagent dans le débat a été dressée.

Philippe CHAVOT explique que certains trouvent leur motivation dans le fait que le projet s'installe près de chez eux alors que d'autres sont animés de considérations plus politiques. Cela étant, ces deux éléments ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

Antoine KRAUS constate qu'il arrive que l'opinion publique soit bafouée, puisque des décisions sont parfois prises à l'encontre des conclusions des enquêtes publiques.

VI) Flash sur l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau par Mme Anita Klaffke, Secrétaire Générale de l'Eurodistrict

Anita KLAFFKE indique que les élus de l'Eurodistrict ont choisi l'environnement comme thème de travail et que la géothermie en fera partie. Un chargé de projet expert en la matière sera recruté. L'Eurodistrict souhaite collaborer avec le SPPPI sur cette question.

VII) Discussion finale

L'ensemble des présentations étant arrivé à terme, plus aucun participant ne désire intervenir en séance.

VIII) Mot de conclusion

Lothaire ZILLIOX propose d'initier un projet territorial de développement durable sur un espace transrhénan, sous la forme d'une étude de zone. Il s'agirait d'évaluer les impacts des activités humaines sur l'état des milieux ainsi que les risques et / ou impacts sanitaires pour les populations. Cette étude se déroulerait de part et d'autre du Rhin entre La Wantzenau et Neuried.

NB : Une note de proposition du projet se trouve dans le Dossier de séance.

Enfin, c'est par la citation « Ecouter l'autre, c'est le faire exister » qu'il clôt la séance.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com – revu et complété par le bureau du SPPPI et l'APIAS.

NB: Le compte-rendu et les diaporamas des intervenants sont disponibles au téléchargement sur le site : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr, dans le répertoire Risques Technologiques, sous la rubrique SPPPI Strasbourg-Kehl.



Strasbourg, le 15/10/15

Note de proposition du SPPPI *Ein konkreter S3PI-Vorschlag*

Un projet d'Etude de Zone (EZ)
« Bande rhénane de Neuried (D) au Sud à La Wantzenau (F) au Nord »

Eine "EZ" Studien-Zone:
« Rheinniederung von Neuried (im Süden) bis La Wantzenau (im Norden) »



Un **TERRITOIRE** transrhénan où l'état de l'environnement et de l'urbanisation est **hétérogène** et où les individus sont exposés à des **risques variés**, souvent différemment pris en compte d'une rive à l'autre.

*Ein grenzüberschreitenden **LEBENSRAUM**, heterogen im Hinblick auf Zustand des Umweltschutzes und der Siedlungsentwicklung, wo die Bevölkerung vielfältiger Risiken ausgesetzt ist, die öfters auf verschiedener Art und Weise, links oder rechts des Rheins, behandelt werden.*

« Umwelt und Gesundheit » : Eine VORGEHENSWEISE zur Risikobewertung.

Une DEMARCHE d'évaluation :

- (i) des impacts des activités humaines sur l'état des milieux (Air, Eau, Sol et sous-sol) et
- (ii) des risques et/ou impacts sanitaires inhérents pour les populations d'autre part.

I - Définition d'une « ZONE » et Guide pour y conduire une étude « Environnement-Santé »

Definition einer « Zone » und Leitfaden zur Studie

- Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP, 2010) définit une « zone » comme « un espace solidaire, sur les plans économique, physique et populationnel, où s'est déroulé ou est envisagé un ensemble d'activités économiques (industries, transports de personnes ou de marchandises, agriculture...), contribuant de manière significative à l'émission dans les milieux, d'agents à potentiel nocif pouvant, seul ou par leur combinaison, affecter la santé à court ou long terme, compte-tenu des conditions d'occupation de l'espace par diverses populations ».
 - l'Institut National de l'Environnement industriel et des RISques (INERIS) a rédigé à la demande du Ministère en charge de l'Écologie et du Développement Durable, un **Guide pour la conduite d'une étude de zone** dans le cadre du programme « Étude des impacts liés aux activités industrielles ».
- (INERIS – 2011 - Guide pour la conduite d'une étude de zone - DRC - 11 - 115717 - 01555B)

- Une étude de zone est **une démarche complexe**, en plusieurs étapes, qui met en œuvre de façon complémentaire plusieurs méthodologies et outils développés par ailleurs dans d'autres contextes.
- Dans un souci d'implication et de concertation des différentes parties prenantes, elle nécessite un pilotage proactif et rigoureux et un engagement sur la **communication envers le public**.

II - Les phases de l'Étude de Zone

Der Studienvorgang, von der Zonenbeschreibung bis zu den Schutzmassnahmen

- 1 - Etat des lieux (voir ci-contre pour la zone « Bande rhénane » proposée),
- 2 - Campagnes de mesures complémentaires dans l'environnement (Là où les données sont manquantes),
- 3 - Interprétation de l'état des milieux (Qualité et compatibilité avec les usages),
- 4 - Evaluation des risques sanitaires (impact de nuisances sonores, olfactives, effets de polluants toxiques, ...),
- 5 - Evaluation (*approche complémentaire*) de la perception qu'ont les riverains sur leur environnement, leur qualité de vie et leur santé.

3

- Pour les données de description de la Zone, collectées sur le terrain et/ou modélisées: populations et secteurs sensibles, milieux vulnérables, sources de nuisances et de polluants « traceurs » de risques, de nombreuses « ressources » (Bases, Modèles, Cartes, ...) existent déjà largement sur la Zone, en rive gauche comme en rive droite (Cf. Groupe de travail « environnement » Strasbourg-Kehl et Groupe de projet « PPTPA » piloté au SPPPI par l'ASPA, DREAL Alsace et RPFreiburg).
- L'aboutissement de l'EZ se déclinera en mesures à prendre pour assurer la protection et le suivi des populations éventuellement concernées: Réduction des émissions, surveillance environnementale, restrictions d'usages, prise en charge sanitaire, etc. (Exemple du projet Interreg « Atmo-IDEE »).

III - Connaissances disponibles sur la Zone « Bande rhénane »

Schon erworbene Kenntnisse in der « Zone »

De nombreuses données sont déjà disponibles sur:

- l'AIR, à l'ASPA, avec Atmo-IDEE et Atmo-Rhena, à la DREAL avec le PPA ... ;
 - l'EAU, à l'Agence de Bassin, avec les « Observatoires » de milieux aquatiques, de la nappe phréatique (APRONA, CLE du SAGE, SDEA /Département, Eurométropole, ...);
 - les Sites et Sols pollués, avec BASOL et BASIAS,....;
 - les Risques, chroniques et/ou accidentels, à SRT-DREAL, à l'ARS,.... (PPRT, PRSE, ...) au SPPPI (Guides, Plaquettes d'entreprises,...)
 - dazu die Datenbanken in Baden-Württemberg.
- L'étude « PERCEPTION » (qui s'inscrit également dans le PRSE) permettra de pointer des nuisances (Bruit, odeurs, ...) mal évaluées, pour lesquelles des actions spécifiques pourraient être engagées.
 - L'évaluation de la perception comprend deux enquêtes:
 - l'une qualitative (basée sur un questionnaire portant sur les risques et pollutions perçues),
 - l'autre quantitative (pour identifier les « gênes » les plus fortes et les attentes des riverains).

IV - Le pourquoi, le comment et l'apport d'une EZ

Wie entsteht eine Zonenstudie und was bringt die Vorgehensweise

Au-delà d'une préoccupation globalement justifiée, une étude de zone est souvent déclenchée à la suite d'événements ou projets tels que :

- l'installation d'une nouvelle activité réputée polluante (industrie, routes...) dans une zone déjà fortement industrialisée ;
- un projet d'aménagement du territoire (lotissement, école, terrain de loisirs...) sur un site (potentiellement) pollué (par les activités passées et/ou présentes) ;
- une campagne médiatique relayant les préoccupations des populations ;
- une demande relayée par les responsables politiques locaux ;
- l'identification de la zone comme un « point noir régional » dans un Plan Régional Santé-Environnement ;
- etc. (La « SAGA » des Forages géothermiques est certainement dans toutes les mémoires !)

4

La démarche intégrée de l'étude de zone permet :

- Dans un premier temps **un inventaire** exhaustif des populations, des activités polluantes et des usages des milieux (présents et prévus), qui définit le schéma conceptuel d'exposition à l'échelle de la zone.
- Dans un deuxième temps, **l'état de l'environnement** est caractérisé (à l'aide de mesures dans les milieux d'exposition identifiés) et analysé pour identifier les milieux potentiellement incompatibles avec leurs usages et hiérarchiser les substances et les sources mises en cause.
- Dans un troisième temps, **la caractérisation des expositions et des risques** complète l'étude sur les substances et voies pertinentes afin d'estimer les risques potentiels encourus par les populations du fait de la contamination des milieux d'exposition, et de hiérarchiser les substances, sources et voies **contribuant le plus au risque cumulé**.

V - L'étude d'une Zone « à risques cumulés » : Une démarche collective en phase avec la « méthode S3PI » du dialogue et de la concertation

Im kollektiven Verfahren mit gegenseitiger Absprache aller Beteiligten, bewertet eine solche Zonenstudie die kumulative Umweltbelastung und die Sorgen der Bevölkerung über neue Risiken und/oder neue Schadstoffe (deren Zahl zunimmt)

- **L'étude de Zone est à la fois:**
 - **une démarche collective** qui implique administrations, opérateurs publics ou privés, élus et membres de collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires, etc.
 - **un instrument d'appui à la gestion, utile pour engager une concertation** entre les différents acteurs de la zone : administrations, collectivités, opérateurs privés et populations, etc.
- Dans la Zone, quelles sont les « sources » (de nuisances et risques) à considérer ?
 - Contrairement aux études « mono-sites », les études de zone prennent en compte la **diversité des sources** et le **cumul de leurs émissions** dans l'environnement. Elles évaluent ainsi **l'exposition cumulée des populations** et la part attribuable aux différents émetteurs : transports, industriels, agriculture, chauffage urbain, etc.
 - En plus des sources d'émissions qui contribuent à la pollution actuelle et future, il faut également rechercher - dans le passé - **les sources dont l'impact perdure** sur la zone d'étude. Leur prise en compte se fera le plus souvent au travers des impacts sur les milieux et les ressources. (Les sols et sous-sols ont une « mémoire durable » !)

LM / LZ,
Note de Projet SPPPI

Liste participants et excusés

**Assemblée plénière
Conseil d'Orientation**

Réunion du : 15/10/2015		Personnes présentes ou excusées	
Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
ACKERER Philippe	LHyGeS - UMR 7517	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ALOIRD Régine	Complexe Pétrolier de Strasbourg / Rubis Terminal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AMIET Eric	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AMUI-VEDEL Ann-Margret	Ville de Kehl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARNOULD Nasrin	Ordre des Médecins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BACH Thomas	Institut de Botanique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGEOT Hervé	Association Naturiste de Sauvegarde et d'Animation du Blauelsand	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BENOIT Françoise	Association de la Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BERNARD Daniel	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BETTON Jérôme	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BEY Françoise	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BIERRY Frédéric	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BIEWER Jean	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BITZ Olivier	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BORELY Olivier	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BRASIER-LECAT Anne	Fédération des Industries d'Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRAUN Jean-Daniel	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Alentous (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRETON Jean-Louis	Société SONOCO PAPER France	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUCHMANN Andrée	Mairie de Schiltigheim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BULOU Béatrice	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BURCKEL Estelle	Syndicat des eaux et de l'assainissement Bas-Rhin (SDEA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BURTIN Marie-Line	Chambre d'Agriculture de Région Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUSSON Gérard	Société BIO-SPRINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAHN Mathieu	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CANTINEAU Alain	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHAKRI Karima	Société BLUE PAPER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
CHALOT Michel	Chambre professionnelle des transporteurs routiers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHALOT Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCI)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHASSARD Jean-Pierre	Société SIL FALA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CLAVERIE Jean-Claude	Fédération Alsace Nature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DARLEY Laurent	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DEETJEN Pierre-Antoine	Chambre de Commerce et d'Industrie Région Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEJEANT Jean-Luc	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEPROST Raphaèle	Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DREYFUS Charles	SAMU de l'Environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DREYFUS Henri	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DUTSCHER Gérard	Consultant Indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DZEDZEJ Vincent	Société SIL FALA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EL MAYSOUR Souad	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FELTZ Alexandre	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRAMBOURG Fabienne	Institut Français de Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRANCOIS Yves	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FREMON Sandra	Syndicat des eaux et de l'assainissement Bas-Rhin (SDEA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FREQUELIN Martial	Union Départementale CFE/CGC du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRITZ Bertrand	LHyGeS - UMR 7517	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GERLINGER Martial	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GREGOIRE Caroline	Météo France	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GRIMM Francis	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAMPE René	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Alentous (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HOELTZEL MARC	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
HUNGLER Gilbert	Société Flender-Graffenstaden	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IHADADENE Nadia	Centre Anti-Poisons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JOCKERS Claude	Consultant Indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JUNG Jean	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JURDANT-PFEIFFER Pascale	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KAH Benoît	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KELLER Fabienne	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KETTERER Jean-Paul	Consultant Indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KLEIN Paul-André	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KLEINPETER Joseph	Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KOHLER Christel	Ville de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KOPFERSCHMITT-KUBLER Marie-Christine	Consultant Indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KRAPP Harald	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KRAUS Antoine	Association Résidents et Amis de Neudorf (ARAN)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KUTNER Jean-Marie	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ACHELEC Patrick	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LACAU Arnaud	Société BIO-SPRINGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LANGENFELD Christine	Association pour la Sauvegarde et l'Environnement Robertsau (ASSER)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LE TALLEC Monsieur le Dr	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFIN Yves	Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS Est)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LOECKX Margot-Caroll	Avocate	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MAHE Frédéric	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MATT Nicolas	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MAURER Jean-Philippe	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MEYER Yannick	Société PRODAIR et Cie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
MISS Kathia	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MORELLE Julia	Landratsamt Ortenaukreis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MORIVAL Laurence	SPPPI - APIAS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULLER François	Union Départementale C.F.T.C. du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULLER Maurice	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MUTSCHLER Christelle	Délégation Régionale d'EDF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NEFF Annick	Ville de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NOBS Cecile	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OSSWALD Roger	Commissaire Enqueteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PERRIN Pierre	Mairie de Souffelweyersheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PETIT Patrice	Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PITROIS Frédéric	Société SIL FALA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RAZAKARISOA Olivier	LHyGeS - UMR 7517	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RECTEUR Madame le	Académie de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REIS Jacques	Club de Neurologie de l'Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RICHERT Philippe	Conseil Régional d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RIES Roland	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RINCK Gilles	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ROBISCHON Christian	Le Moniteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHÄFER Gerhard	LHyGeS - UMR 7517	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHNEIDER Jean-frédéric	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHNELL Gérard	G.S.M. ALSACE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHWARTZ Pierre	Société TREDI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SEUFERT Dr. Claus-Dieter	Ville de Kehl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
SIRY Laurent	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SPRINGER Yves	Fédération Alsace Nature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
STEINMETZ Dominique	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TEYSSIER Caroline	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TONDRE Françoise	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOSTAIN Solène	Rubis Terbinal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TRAUTMANN Catherine	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TROMMETTER Valérie	Commissaire Enquêteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UMHEY Michael	Regierungspräsidium Freiburg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VATON Laurence	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIERLING Jacques	Association pour la Qualité de la Vie à la Wantzenau (APQVW)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WEBER Anne-Catherine	Mairie de Plobsheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZAEGEL Sébastien	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZILLIOX Lothaire	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Conseil d'Orientation et Assemblée Plénière du SPPPI

Jeudi 15 octobre 2015 à 13 h 30

NOM

ORGANISME

Personnes présentes

BECK Francis	Représentant ASSER
BONOT Daniel	CLCV 67
CHAVOT Philippe	Université de Strasbourg – LISEC
CHEVIRON Régine	ADIQ
CLAUSS Denis	Adjoint au Maire la Wantzenau Représente M. le Maire Depyl
CUSSET Catherine	ES Géothermie
DAVID Frédéric	DDT 67
DEHLINGER	Remex Ressources Minérales
DE LANLAY Korantin	SAMU de l'Environnement
DIEMER Karine	ADIQ
GRAFF Jean-Jacques	Directeur Général ES Géothermie
GÖTZMANN Karl-Heinz	Landtsamt Ortenaukreis Représente M. Franck SCHERER
HUSS Régis	Chambre d'Agriculture d'Alsace
KLAFFKE Anika	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
KLEISER Yves	CCERAM
KOSZUL Etienne	Directeur GSM Alsace
LAGORCE Anne	ANTEA Groupe
LECLUSE Simon	SAMU de l'Environnement
MASSERAN Anne	Université de Strasbourg – CREM (UL)
MONDON Max	Adjoint au Maire de la ville de Reichstett
REINBOLT René	APQVW - Alsace Nature
REIS Marie	
RIGUET Christian	Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin
SERRANO Yeny	Université de Strasbourg
TREMOLIERE Michèle	CESER
VEIT Céline	
WEIDMANN	ANTEA Groupe

Personnes excusées

ARNOULT Xavier	DREAL Alsace
BERTRAND Rémi	Conseil Départemental 67
BOSSUYT Yves	Directeur SIRACED PC Protection Civile – Préfecture 67
BRASSE Axel	Regierungspräsidium Freiburg
CHENIER Jérôme	SDIS 67
ECKART Jean-Luc	DALKIA
EYCHENNE Monique	Adjointe au Maire d'Eschau
GUYOT Frédéric	ES
HERAUD Jean-Alain	Unistra
HEILIGENSTEIN Jean-Luc	SDIS 68
HEIMBURGER Jean-Luc	Président de la CCI Strasbourg et Bas-Rhin
JEAG Jean-Luc	Préfecture 67
MALLET Eric	DRAAF
MARTZ-KOERNER Annick	Adjointe au Maire de Mundolsheim
SCHMITT Sophie	APRONA
SCHREINER Edith	Maire de la Ville d'Offenbourg
STOBER Prof. Dr Ingrid	KIT
TARTAGLIA Vincent	UNICEM

ANNEXE 3

p.1/4

Résumé développé de la communication donnée au SPPI, 15 octobre 2015 : « Que faire d'une enquête publique ? Opinions des Riverains et Acteurs de projets de géothermie profonde en Alsace ». Présentée par Philippe Chavot (LISEC-Unistra), Anne Masseran (CREM-Unistra), Yeny Serrano (LISEC-Unistra)¹.

Cette communication porte sur le projet ORA-Géo, « Que faire d'une enquête publique ? Opinions des Riverains et Acteurs de projets de Géothermie profonde en Alsace ». Il s'agit d'un projet exploratoire en sciences sociales, d'une durée d'une année (Avril 2015-Avril 2016) mené dans le cadre du labex G-EAU-THERMIE (Université de Strasbourg, CNRS, ÉS).

Au printemps 2015 se sont déroulées quatre enquêtes publiques relatives à des projets de géothermie profonde situés dans l'Eurométropole de Strasbourg. Ces enquêtes ont été menées sur un terrain très controversé, mobilisant des associations opposées aux projets. La controverse a été largement relayée par les médias. Ce sont ces enquêtes qui représentent le terrain principal de notre étude. Comment les publics et les différentes parties prenantes (associations, politiques, institutions, chercheurs) se sont-elles saisies de ces enquêtes ? Dans quelle mesure les documents, avis, expressions produits à l'occasion de ces enquêtes publiques révèlent-ils différentes perceptions publiques de la géothermie ?

Dans ce qui suit, nous présenterons le cadre dans lequel ont été menés les enquêtes publiques puis nous détaillerons les différents outils que nous mobilisons pour avancer dans cette recherche.

Contexte de l'étude :

L'enquête publique est un dispositif classique de consultation du public. Ces enquêtes sont juridiquement obligatoires lorsque sont envisagés des grands projets en rapport à l'urbanisme, aux installations classées pour la protection de l'environnement ou encore aux projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des riverains².

Le site de la préfecture du Bas-Rhin recense une douzaine d'enquêtes sur la géothermie en 2014-2015 (cinq concernent de la géothermie basse température, sept de la géothermie haute-température). Les deux entreprises les plus impliquées sont l'entreprise privée Fonroche et ÉSG (Électricité de Strasbourg Géothermie).

La géothermie n'en est pas à ses balbutiements en Alsace. Suite à l'expérimentation de Sultz-sous-Forêts en Nord-Alsace, et la mise en place du projet Ecogi à Rittershoffen, les projets de centrale géothermique à basse et haute température se sont multipliés. De plus, le contexte politique, porteur de la loi sur la transition énergétique, est favorable. Bref, la géothermie constitue, au jour d'aujourd'hui, un enjeu stratégique.

Malgré ce contexte favorable, la mise en place de ce type de projet en milieu urbain est mal perçue par une partie de la population. Ainsi, on a pu assister avant et lors du déroulement des enquêtes publiques à une mobilisation très forte de riverains (français et allemands) à l'encontre de ces projets. Malgré la mise en place d'un comité consultatif *ad hoc* et l'organisation de réunions publiques, un dialogue de sourds (pour reprendre une expression largement employée par les acteurs que nous avons interviewés) a miné les interactions entre partisans et opposants à l'installation de sites géothermiques au sein de l'Eurométropole. A l'issue des quatre enquêtes publiques, trois commissaires ont émis un avis défavorable – à la Roberstau, à Ekbolsheim et à Mittelhausbergen –, contre un seul avis favorable avec réserves, à Illkirch-Graffenstaden.

¹ LISEC : Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC-EA 2310), Université de Strasbourg ; CREM : Centre de Recherches sur les Médiations (CREM-EA 3476).

² Ref. <http://www.cnce.fr/enquetes-publiques/> (consulté le 24 sept 2015). Dans ce cadre, l'enquête publique « [...] a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision »

Peut-on pour autant parler d'un rejet massif et général de la géothermie ? L'attitude des riverains par rapport aux projets soumis à enquête semble déterminé en partie par l'historique de chaque projet, par les actions de communication menées par des porteurs de projet, et par les événements récents ayant pu affectés les sites d'implantation. Par exemple, tout au long des étapes qui ont précédé le lancement du projet d'Illkirch-Graffenstaden ESG a mis en œuvre une communication de proximité avec les riverains. Ce n'est pas le cas des trois autres projets, qui ont fait l'objet d'une communication plus brutale. A la Robertsau notamment, le projet a été annoncé quelques mois seulement avant l'enquête, ce qui s'ajoutait aux appréhensions liées à l'implantation de la centrale sur un site sensible, le port au pétrole, qui venait de faire l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques dont l'élaboration a été très controversée.

Il serait toutefois erroné de penser qu'une « bonne » communication puisse à elle seule garantir le bon accueil de la géothermie profonde. Les avis recueillis à l'occasion des EP montrent que les riverains sont capables de s'approprier les différentes dimensions des projets, que certaines craintes préexistantes ont été réveillées, que diverses ressources d'information ont été mobilisées. C'est cette dynamique que nous explorerons durant ce projet de recherche.

Corpus et méthode :

Nous avons décidé de travailler sur trois corpus :

- les enquêtes publiques à proprement parler : les avis citoyens et l'ensemble de documents produit dans le cadre de cet exercice consultatif ;
- les médias locaux, la tenue de ces enquêtes ayant été prétexte à la multiplication d'articles et de tribunes sur le sujet ;
- la réalisation d'une vingtaine d'entretiens avec les parties prenantes.

L'enquête publique est un lieu où les savoirs et les connaissances sont échangés. Les participants peuvent communiquer entre eux, lire les contributions des autres participants, et lors de ses permanences, discuter avec le commissaire qui tente d'apporter des réponses. Ceci dépend bien évidemment de l'accueil que la mairie réserve à l'enquête publique et des contraintes matérielles.

Lors de l'enquête, le commissaire-enquêteur doit questionner les porteurs de projets et rechercher des expertises alternatives afin de les confronter aux avis citoyens lorsqu'il émettra son rapport et ses conclusions. Et ce rapport servira – en conjugaison avec différentes expertises menées en parallèle – de socle à la décision préfectorale.

Nous avons collecté la plupart des avis citoyens ainsi que l'ensemble des documents afférent à l'enquête. Ce matériel riche nous permettra de saisir la manière dont un industriel valorise les potentialités de son projet et anticipe les éventuelles critiques. Nous pourrions également analyser la construction et l'organisation d'une opposition à un projet, les types d'arguments qui sont mis en avant, les sources d'informations mobilisées, les acteurs auxquels se réfèrent les citoyens ou associations d'opposants.

Dans ce cadre, les avis laissent clairement apparaître des leaderships : ceux qui exercent autorité et expertise opposantes ne sont pas les scientifiques ou les industriels mais plutôt certains élus, conseils municipaux et associations de riverains. On ne peut pas réduire cette opposition à l'argument « pas-dans-mon-jardin » (même si celui-ci existe). En fait, dans bon nombre d'avis, le cœur du sujet n'est pas éludé et les affirmations scientifiques et techniques sont dans un certain nombre de cas déconstruites, réfutées, sur la base d'éléments qui apparaissent évidents pour le public de riverains : les exemples malheureux de forage géothermique ayant mal tourné ; l'existence d'un risque sismiques en Alsace ; la nappe phréatique qu'il faut à tout prix préserver... Ces précédents et ces risques amènent bon nombre de citoyens à concevoir l'opposition à la géothermie profonde dans l'Eurométropole comme une réaction de bon sens. Et ce d'autant plus que les promoteurs des projets n'ont pas pris le soin, dans leurs documents d'information, de présenter ces précédents et de marquer les différences avec les nouveaux projets, comme si cela ne méritait pas d'être discuté.

Il semble important de comprendre comment les commissaires parviennent à concilier les points de vue (ceux des experts, ceux des industriels, et ceux des publics), à conjuguer le quantitatif (la masse d'avis et d'opinions résultant de l'enquête) et le qualitatif (la qualité ou la portée d'un argument).

Il convient de replacer ces enquêtes dans un contexte plus large et d'analyser d'autres dispositifs investis par les acteurs concernés pour mobiliser l'opinion. Pour ce faire, nous avons entrepris une étude parallèle des discours médiatiques. Comment les différents projets sont-ils discutés dans les médias locaux ainsi que sur les sites et les blogs des différents acteurs (associations et collectifs de riverains) ? Quels sont les acteurs autorisés à s'exprimer sur la géothermie sur la scène médiatique ?

Pour cette partie, nous collectons l'ensemble des articles publiés dans les médias locaux (Dernières nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Rue89) à compter de septembre 2014. Une analyse de contenu est menée, complétée par une analyse qualitative des stratégies discursives et du cadrage apporté par les médias (pour la géothermie profonde et l'enquête publique).

À ce jour, nous avons analysé sommairement un échantillon de 69 articles publiés par les DNA. Quelques tendances sont déjà visibles. Il apparaît tout d'abord que la majorité des articles sont des articles d'information dans lesquels le positionnement du journal se manifeste de façon subtile, notamment à travers la sélection des sources qu'il sollicite, des acteurs à qui il donne la parole. Les sources les plus citées sont officielles, à savoir les élus, les mairies, la préfecture. Les riverains bénéficient également d'une bonne visibilité, mais essentiellement au travers la tribune « Courrier des lecteurs ». Les porteurs de projet Fonroche et ES arrivent en 3^e place.

Pour les thèmes et arguments mobilisés, on retrouve les principaux arguments portés par les opposants, avec mention des principaux risques associés aux projets : les risques de sismicité et de pollution, le risque d'explosion sur une zone classée SEVESO en se référant aux expériences passées où des microséismes avaient été constatés. Mais les journalistes ménagent également un large espace aux présentations des projets et aux bénéfices qu'ils pourront apporter à la région. Les articles sont généralement illustrés par des images de centrales géothermiques ou d'instruments de mesures, notamment les camions-vibreurs qui ont interpellés la population en mai dernier.

Toutes les parties prenantes ne sont toutefois pas représentées de la même façon sur la tribune médiatique, parfois ils en sont même absents. De la même manière, certaines thématiques ne sont pas du tout abordées : il n'y est quasiment pas question du fonctionnement des enquêtes publiques, ou encore de la place qu'occupe la géothermie profonde dans la politique énergétique.

Aussi, pour mieux cerner la problématique, nous avons complété les données recueillies par une série d'entretiens avec les différentes parties prenantes de la géothermie profonde : scientifiques, industriels et partenaires des industries, représentants d'associations, élus, commissaires enquêteurs et experts diligents par les autorités préfectorales.

Il s'agit de recueillir leurs opinions/analyses relatives au déroulé de l'enquête publique et à la mise en place des projets de géothermie profonde au sein de l'Eurométropole. Qui selon eux devrait jouer un rôle central dans la gouvernance des projets technoscientifiques : les scientifiques, les politiques, les industries, les riverains ? Comment ces acteurs perçoivent-ils et apprécient-ils les questions liées à la géothermie (potentialités, risques, ...) ?

Par exemple, qu'en est-il du thème de la transition énergétique ? Il est discuté par les élus, les instances préfectorales et les associations écologistes. Il sert surtout à élaborer et justifier une politique. En revanche, la transition énergétique est éludée par les associations de riverains et les scientifiques que nous avons interrogés. De même, les acteurs en général se posent rarement la question de savoir pourquoi la géothermie est privilégiée face à d'autres alternatives énergétiques.

Analyse des résultats :

L'analyse de ces trois corpus se fera selon deux grandes lignes directrices.

Nous nous intéressons au dispositif « enquête publique » dans sa globalité. Il importe de voir comment l'enquête publique fait sens dans l'espace public, comment est-elle perçue, utilisée, instrumentalisée par les différents acteurs ? Une lecture rapide des données recueillies montre qu'elle est utilisée à des fins très diverses, (lorsqu'elle est utilisée) :

- À des fins électoralistes pour les politiques (lorsqu'ils ont été sommés par les associations de prendre position sur la géothermie lors d'une échéance électorale).
- Pour exercer une pression sur les pouvoirs publics, pour que les projets jugés à risque soient abandonnés (pour les associations).
- Pour qu'une démocratie de proximité se concrétise (pour certains élus et les commissaires enquêteurs).

- Pour communiquer et informer sur la question (l'enquête constitue un événement en soit qui permet au média de s'emparer du sujet et au différentes parties prenantes de s'engager dans des actions de communication plus ou moins élaborées).

A un niveau plus global, il importe également de voir ce que génère l'enquête publique. Conduit-elle à une clarification des positionnements, des arguments ? Est-ce qu'un dialogue social se met en place, permettant par exemple de s'entendre sur le rôle que peut jouer la géothermie dans l'offre énergétique et les conditions requises pour la mise en place de sites d'exploitation ?

En arrière fond, c'est bien sûr la perception du dispositif enquête publique par les différents acteurs qui transparait. Permet-elle ou non l'exercice de la démocratie ? Ou constitue-t-elle un leurre qui masque un système décisionnel complexe et peu transparent ? Au cours de notre enquête nous avons pu en effet nous rendre compte qu'après des différentes personnes que nous avons interrogées beaucoup d'incertitudes existent quant à la façon dont les projets sont construits, contrôlés, validés et quant à la façon dont une enquête pouvait être prise en compte par les pouvoirs publics.

Concernant la perception de la géothermie cette fois. Nous développerons plusieurs questionnements. Par exemple, pour chaque groupe d'acteur, comment les enjeux de la géothermie sont-ils perçus ?

- La géothermie se met-elle au service des populations, et de quelles populations ?
- La géothermie se met-elle au service d'industries ou de la finance ?
- La géothermie est-elle pensée pour le développement du territoire ou plus prosaïquement pour servir la politique d'état ?

Il importe également de saisir au nom de quoi les citoyens s'engagent dans le débat sur la géothermie : pour préserver un environnement proche ou une qualité de vie, par conviction politique voire philosophique ?